

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01870

Numéro SIREN : 438 654 014

Nom ou dénomination : VERONIQUE BARTHELEMY CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2022 sous le numéro de dépôt 6029

VERONIQUE BARTHELEMY CONSEIL

SARL au capital de 10 000 euros

**3, avenue de Saint Julien
13012 MARSEILLE**

R.C.S. Marseille : 438 654 014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL VERONIQUE BARTHELEMY CONSEIL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

MASSA ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

Immeuble "Le Marco-Polo"
31, rue de Pologne
13010 MARSEILLE
Port : 06 07 29 30 45

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre acte unanime de la société du 24 février 2022 et en application des articles L.224-3 et L.223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la transformation de votre société en Société par Actions Simplifiée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation, à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, nos contrôles ont porté sur l'arrêté par votre gérant des comptes annuels au 31 décembre 2021.

La forme, la présentation et le contenu des comptes n'appellent pas de remarque de notre part.

Les biens sociaux sont inventoriés avec précision, pour une situation nette de 7 343 euros au 31 décembre 2021.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, nous conduit à apporter les précisions suivantes :

- Il ne nous a pas été communiqué de situation intermédiaire, faisant ressortir un résultat de la période postérieure à cette dernière clôture jusqu'à l'émission de notre rapport, amenant les capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social ;
- Toutefois, il a été décidé, dans un premier temps, par une Assemblée Générale Mixte du 24 février 2022, de réduire le capital social de la société en le ramenant de la somme de 56 000 euros à 7 343,05 euros par voie de réduction de la valeur nominale des parts sociales de 100 euros à 13,1126 euros par part sociale ;
- Et dans un second temps, de procéder à une augmentation de capital de 2 656,95 euros par compensation des comptes courants des associés afin de porter le capital social de 7 343,05 euros à la somme de 10 000 euros soit 17,857 euros par parts sociales ;
- Enfin, il nous a été indiqué que depuis cette date, aucun événement n'est venu modifier l'activité similaire à celle de l'exercice précédent, et qu'en conséquence les capitaux propres sont au moins égaux au capital social sur cette période jusqu'à la date de mon rapport.

Opérations ci-dessous décrites résumées dans le tableau suivant :

	Comptes annuels 31/12/21	AGE au 24/02/2022 : affectation résultat	AGE au 24/02/2022 : réduction du capital	AGE au 24/02/2022 : augmentation de capital	Situation nette après l'AGE du 24/02/2022
Capital	56 000€		-48 656,95€	2 656,95€	10 000€
Réserve légale	4 836,37€	-4 836,37€	0€	0€	0€
Report à nouveau	-4 332,24€	- 44 324,71€	48 656,95€	0€	0€
Résultat net comptable	-49 161,08€	49 161,08€	0€	0€	0€
Situation nette	7 343€	0€	0€		10 000€

Il ne ressort pas d'avantage particulier.

Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social après la réduction du capital approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 février 2022.

Fait à Marseille,
Le 25 février 2022

Le Commissaire à la transformation associé
Monsieur Pierre MASSA

